



Appel à projets 2025

Maturation de projets FRM

CONTEXTE

Depuis 2022, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) souhaite amplifier son soutien et son impact à la recherche médicale française en accompagnant une étape plus loin les projets les plus prometteurs qu'elle soutient déjà. L'objectif est de permettre une plus grande continuité entre la recherche fondamentale et la recherche clinique ou appliquée en soutenant des travaux s'orientant dans un processus actif de valorisation.

Initialement réservé aux projets soutenus dans le cadre du programme Équipe FRM, l'appel à projets « Maturation de projets FRM » est, depuis 2024, également ouvert aux projets soutenus via les appels à projets des [axes prioritaires de la FRM](#).

L'appel à projets « Maturation de projets FRM » vise à accompagner des porteurs de projets FRM qui ont déjà obtenu une preuve de concept validée telle que la démonstration d'efficacité d'un produit (données précliniques confirmées *in vitro* / *in vivo*, mécanisme d'action établi, biomarqueur associé, ...) et qui souhaitent s'engager dans un programme de développement compris entre les TRL 4 et 6 ('Technology Readiness Level') - <https://www.inpi.fr/focus-pme/le-developpement-d-une-biotech-echelle-trl-et-actions-de-propriete-intellectuelle-chaque>.

La FRM mène cette action en concertation avec les acteurs de la valorisation en particulier avec l'office de transfert de technologies (tels que Inserm Transfert, CNRS Innovation, SATT, Inrae Transfert, ...) identifié dans la demande de financement.

Le but est de contribuer à valider des approches pertinentes et innovantes favorisant le développement d'applications médicales ou cliniques en Europe, et plus spécifiquement en France, issues de la recherche académique française déjà soutenue par la FRM.

Les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement complémentaire (suivi des projets, discussions des jalons, point semestriel, journée de lauréats, session de mentorat...).

Le dossier doit comporter les données préliminaires et doit présenter un aspect translationnel (étude visant à être transférée vers la clinique, utilisation de modèles pertinents pour la pathologie visée dans le cadre du transfert).

Les études précliniques *in vivo* sont éligibles.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le demandeur doit être en charge du projet de maturation et doit être :

- Le responsable ou un membre d'une équipe ayant reçu le label Équipe FRM entre **2017 et 2023**,
Ou
- Le porteur, le co-porteur d'un projet ou un membre d'une équipe ayant reçu un financement via un appel à projets d'un des Axes Prioritaires FRM : **Maladie d'Alzheimer 2019, Maladies neurodégénératives 2020 et 2023, Médecine Réparatrice 2021 et 2022, Environnement et Santé 2020, 2021 et 2023, Covid 2020 ou Covid long 2021 et 2022.**
- Le porteur d'un projet Prématuration de projet FRM, quel que soit l'année du label Équipe FRM ou Axe prioritaire
- Les équipes ayant bénéficié d'un financement « Prématuration » via les appels à projets **2022, 2023 ou 2024** uniquement si le projet proposé est dans la continuité du projet déjà financé par la FRM.

Le projet de maturation proposé doit être dans la même thématique et dans la continuité des travaux menés dans le projet FRM initialement soutenu.

Si la structuration de l'équipe a été modifiée (scission d'équipe, création d'une nouvelle équipe), merci de contacter la FRM en amont du dépôt de la demande de financement.

Le projet proposé doit être porté par un consortium composé a minima :

- D'un ou plusieurs membres de l'équipe soutenue par la FRM,
- Et d'au moins une équipe clinique ou médicale française rattachée soit à un organisme public (EPST, université...) soit à un centre hospitalier public ou privé (NB : les centres hospitaliers privés ne pourront pas bénéficier du financement FRM).

Une attention particulière sera apportée aux consortia composés d'équipes pluridisciplinaires et multisites.

Le demandeur :

- Doit appartenir à une équipe indépendante reconnue comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche, centre d'investigation clinique) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...),
- Ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- Doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge,
- S'il n'est pas statuaire, le demandeur doit justifier d'un CDD couvrant la durée du projet,
- Doit avoir déjà engagé des contacts et discussions sur le projet de maturation avec un office de transfert de technologie (Inserm Transfert, CNRS Innovation, SATT, Inrae Transfert, ...).

L'équipe candidate :

- Ne peut déposer qu'un seul projet dans le cadre de cet appel à projets,
- Ne peut déposer qu'une seule demande aux appels à projets Valorisation 2025 de la FRM : soit « Prématuration de projet FRM » soit « Maturation de projet FRM ».

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, des centres hospitaliers privés mais ils ne pourront pas bénéficier du financement.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Sont exclus de cet appel à projets :

- Les projets contractuellement engagés dans un transfert industriel
- Les projets portés par des start-up en cours d'incubation créées ou en voie de création.
- Les projets en relation étroite (contrat de recherche, licence de brevets, ...) avec des start-ups en cours d'incubation créées ou en voie de création.

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

FINANCEMENT

La demande de financement est de **80 000 à 150 000 euros** maximum.

La durée du projet est de **12 ou 24 mois**.

Le financement est accordé dans le cadre d'un programme de prématuration ou de maturation initié avec un office de transfert de technologie (Inserm Transfert, CNRS Innovation, une SATT ou un office de transfert de technologie et partenariats industriel, ...).

Un **cofinancement** devra obligatoirement être obtenu pour la durée du projet auprès par exemple d'un office de transfert de technologie. Le stade d'avancement (dépôt, instruction, attribution) de cette demande de cofinancement devra être précisé lors du dépôt du dossier (demande en cours, demande déjà déposée, cofinancement déjà accordé...).

Le financement de la FRM sera accordé sous forme d'une **avance non rémunérée remboursable en cas de succès**. Les modalités de cette avance seront discutées :

- Avec l'office de transfert de technologie concerné par la valorisation du projet,
- Et avec le demandeur et la tutelle de son laboratoire.

Les modalités de l'avance remboursable seront formalisées dans le cadre d'un accord entre la FRM et l'office de transfert de technologie.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions, et/ou de personnel sont éligibles.

Les frais de propriété intellectuelle ne sont pas éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard au 31 décembre 2025.

SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fera en deux étapes :

- Une pré-sélection sur dossier
- Une sélection après une audition par le comité scientifique et complément du dossier initial

La sélection est réalisée par un comité composé de scientifiques travaillant dans le secteur académique et/ou industriel et d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat.

La soumission des demandes s'effectue sur le portail de la FRM
<https://financements-chercheurs.frm.org>

Critères de l'évaluation :

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, production scientifique en lien avec la demande)
- Qualité du consortium pluridisciplinaire en particulier l'implication d'équipe médicale (parcours et production scientifique dans la thématique de la demande). Idéalement le consortium pluridisciplinaire sera multisite afin que la participation médicale soit motivée par la pertinence des choix retenus dans les indications médicales et leur potentiel translationnel chez l'Homme
- Caractère innovant du programme par rapport à l'état de l'art et des stratégies diagnostiques ou thérapeutiques existantes ou en cours de développement dans le milieu académique et le milieu industriel
- . Précision d'une ou plusieurs applications médicales répondant à des besoins du marché non couverts
- Faisabilité du programme (résultats préliminaires déjà obtenus, brevets déposés, cofinancements, environnement scientifique, collaborations académiques ou industrielles engagées, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués...)
- Clarté des étapes de maturation (études *in vitro* / *in vivo* d'activité pharmacologique, pharmacocinétique, toxicologique, mécanisme d'action, bio distribution, prototype fonctionnel, biocompatibilité, ...)
- Identification claire du potentiel de valorisation (état de l'art de la recherche et produits industriels en développement ou déjà existants sur le marché) et des perspectives d'application (réponse à un besoin de marché), et des stratégies de valorisation (dépôt de brevet, contact avec des organismes de valorisation...)
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

PROGRAMME DE MATURATION

En complément du financement apporté au projet, la FRM souhaite s'engager auprès des lauréats pour les aider à progresser dans ces étapes souvent nouvelles du développement en leur faisant bénéficier de son réseau d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat.

L'accompagnement proposé par la FRM s'articule autour de plusieurs réunions ou rencontres avec ces professionnels experts.

Une première réunion sera organisée après l'étape de pré-sélection pour préparer la demande complète et organiser le lien avec l'office de transfert de technologies. Une rencontre avec des pairs et des mentors sera organisée avec les lauréats des appels à projets « Prématuration de projet FRM » et « Maturation de projet FRM ». Des réunions de suivi et de bilan du projet seront également organisées avec la FRM et les experts qu'elle mobilise sur cet appel à projets. Le porteur de projet s'engage à participer activement à ces différentes rencontres et échanges sous l'égide de la FRM.

CALENDRIER

Ouverture de saisie des demandes	31 mars 2025 à 15h00
Clôture de saisie des demandes	29 avril 2025 à 16h00
Pré-sélection des demandes	08 juillet 2025
Dépôt de la demande complète	été 2025
Sélection finale	automne 2025

CONTACTS

Amandine Touzeau
amandine.touzeau@frm.org
01 44 39 75 97

Florence Guibal
Florence.guibal-mailleux@frm.org
01 44 39 75 95